



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Monsieur Kévin GOOSSENS, Madame Christine BODART, Madame Marie-
Luce SERESSIA, Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Monsieur Emmanuel GILLET, Conseillers communaux;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;
Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

**13BIS.2. OBJET : Interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal :
"Calendrier des débats finaux sur le S.O.L. d'Anton"**

Le Conseil communal prend connaissance d'une interpellation de Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, établie comme suit :

"Ces derniers jours, le hasard des algorithmes de Facebook m'a régulièrement amené sur les publications de Monsieur le Bourgmestre, consacrées à des thèmes multiples et variés comme l'éclairage public, l'explosion de l'emploi à ANDENNE, la fiscalité, l'accueil de nouvelles entreprises mais aussi le logement, tantôt sous l'angle de l'artificialisation versus l'imperméabilisation des sols tantôt sous l'angle d'un marché immobilier déficitaire.

Je ne vais pas reprendre vos arguments. Nous ne les partageons pas. Ce n'est un secret pour personne. En filigrane de vos publications, c'est évidemment de l'urbanisation de la campagne d'Anton qu'il est question. Mais ces derniers mois, le projet d'Anton s'est transformé en Arlésienne, au point d'attiser encore plus l'inquiétude des riverains. On en parle beaucoup et partout mais il est désormais absent du Conseil communal alors qu'il devrait y avoir terminé son parcours.

Nous connaissons évidemment votre discours sur la pénurie de logements, sur la croissance démographique et sur l'égoïsme ambiant de riverains que vous considérez comme privilégiés et affectés par le syndrome NIMBY. Quoiqu'il en soit, l'objet de cette interpellation n'est pas de rouvrir un débat qui a déjà eu lieu et, surtout, qui va à nouveau avoir lieu.

A priori, en effet, le débat final sur le S.O.L. d'Anton aurait déjà dû avoir lieu. Mais tant les citoyens intéressés par le dossier d'Anton que les Conseillers communaux de l'opposition ont l'impression que vous les laissez dans le vent. Ils ne comprennent pas pourquoi - nous ne comprenons pas pourquoi - le débat final sur le S.O.L. d'Anton n'a toujours pas eu lieu en Conseil communal, alors que l'adoption intermédiaire du S.O.L., postérieure au rapport d'incidences environnementales et préalable à l'enquête publique, a en principe laissé à la commune le temps de se positionner, de représenter le dossier à la C.C.A.T.M. et de le soumettre au Conseil communal pour positionnement définitif. Le Momentum est évidemment sensible. On peut dès lors s'interroger sur la coïncidence entre l'échéance électorale d'octobre et le fait que le temps du S.O.L. semble avoir suspendu son vol.

Si la conviction que vous affichez sur les réseaux sociaux est à ce point immuable, si votre indifférence à la légitime contestation des citoyens est à ce point absolue, pourquoi ne sommes-nous pas en train de discuter du dossier aujourd'hui ?

Mes questions sont dès lors les suivantes :

- **Quel est le calendrier que vous entendez suivre pour statuer définitivement sur ce dossier ?**
- **Quelle est la raison pour laquelle le dossier a interrompu son parcours ? Des éléments nouveaux vous ont-ils amené à reconsidérer votre position sur le projet ?**
- **Laisseriez-vous à la prochaine majorité le soin de représenter le dossier au Conseil communal ?**

Ce qui a manqué dans ce dossier, c'est la communication, le dialogue et le respect. Il ne suffit pas de qualifier des collectifs citoyens qui expriment légitimement leur opinion et leurs craintes de « groupuscules extrémistes » pour asseoir la légitimité d'un projet. Il ne suffit pas non plus de qualifier avec mépris les mandataires d'opposition de « politiciens locaux » pour pouvoir balayer leurs arguments d'un revers de la main. Un débat démocratique dans un État de droit mérite mieux que cela.

Je vous remercie."

En réponse à cette interpellation, Monsieur le Bourgmestre s'exprime textuellement comme suit :

"Je répondrai de façon relativement brève.

Ce projet à Anton a été préparé par le BEP et concerne la seule zone à ANDENNE qui peut encore recevoir demain du logement et des services.

Je rappellerai que dans la carte de centralité adoptée par le précédent Gouvernement wallon, une très grande partie de la ZACC dite d'Anton, visée par le SOL, est en zone urbanisable immédiatement, même sans SOL au ZACC.

Monsieur BORSUS, au Gouvernement, et le PS, ont défini la carte de la centralité d'ANDENNE, entrée en vigueur le 1er août, comme zone prioritaire de bâtisse afin d'y effectuer des investissements publics ou privés ou du logement. Bref, c'est une réalité.

Je sais que dans votre parti, on a changé d'avis puisqu'en 2015 ou 2016, on allait pas assez vite pour urbaniser Anton. J'ai répété quelques fois que Monsieur SERMON nous poussait dans le dos pour que l'on construise des milliers de logements à Anton alors que nous le demandions "moderato cantabile".

Il s'agit quand même d'une évolution incroyable de voir qu'en 7 ou 8 ans, l'on change d'opinion comme on retourne sa veste. D'ailleurs, plus personne ne vous croit sur cet argument-là, vous savez. Je dispose, comme preuve, des courriers de Monsieur SERMON. Bref, tout le monde le sait.

Je fais remarquer au passage que Monsieur SERMON n'est pas concerné par l'interpellation de Monsieur MATTART étant donné qu'il va quitter la politique. Je constate que c'est systématiquement la stratégie de l'opposition : essayer de me faire sortir de mes gonds, m'interrompre et m'empêcher de m'exprimer.

Monsieur MATTART, il faut être sérieux et vous devriez l'être franchement. Vous saviez très bien ce que signifie la procédure d'adoption d'un SOL car il fallait provisoirement cette adoption par le Conseil communal et elle a eu lieu. Nous avons donc posé un acte courageux dans l'intérêt de la Ville sur le moyen et le long terme en dehors d'une position court-termiste.

Par la suite, nous avons reçu les réactions de riverains mais c'est le Bureau économique qui doit analyser ces documents parmi les 200 ou 300 réclamations individuelles, sans parler des réclamations de groupuscules. Cela dit, il n'y a rien de péjoratif à qualifier certaines structures de groupuscules ; il faut en être conscient.

A ce sujet, avez-vous entendu dire ce que Monsieur PREVOT a exigé dans la Déclaration de Politique régionale soutenue par Monsieur BOUCHEZ, Président du MR ?

Que dit Monsieur PREVOT en page 78 dans cette Déclaration de Politique régionale, à savoir que c'est lui qui a tenu la plume. Il dit qu'il faut, dans les enquêtes publiques, à terme, réfléchir à la nécessité de ne réserver un droit de contestation qu'à des personnes réellement concernées et pas à des gens qui s'occupent comme groupuscules radicaux de s'opposer à des implantations quelles qu'elles soient partout dans toutes les Communes de Wallonie sans avoir un lien direct. C'est bien de cela qu'il s'agit ; Monsieur PREVOT a parlé d'or.

Lorsque Monsieur BOUCHEZ et Monsieur CLARINVAL, au niveau fédéral, ont décidé de bloquer une subvention "Canopea" de 100.000 euros. Il faut aussi savoir que Monsieur BOUCHEZ a demandé que l'on cesse de financer les associations à connotation politique et toute une série d'associations environnementales financées par le contribuable wallon qui sont en train de s'opposer partout au développement de la Wallonie, à sa renaissance et à ce qu'elle puisse demain avoir un niveau équivalent à la Flandre. Je salue au passage la détermination de ces deux Présidents de parti par rapport à ce phénomène malheureusement négatif pour la Wallonie mais aussi pour notre ville.

Qu'avons-nous fait après avoir récolté tous les avis ? Nous avons rencontré le BEP et nous avons décidé de lui donner le temps de répondre à chacune des lettres reçues.

Pour certaines, s'il y a 80 réclamations identiques, ce sera une seule réclamation bien entendu. Par contre, s'il y a des réclamations plus personnelles et plus détaillées, celles-ci doivent être examinées.

S'il y a une enquête publique, c'est tout simplement pour la population d'exprimer son point de vue si elle est d'accord ou pas et le BEP va l'analyser ensuite.

D'autre part, nous avons décidé de demander des études additionnelles sur les volets faune et flore, ainsi que la mobilité, puisque des éléments étaient évoqués à ce propos. Nous avons également décidé de demander des études complémentaires en ce qui concerne les problèmes d'eau (inondations éventuelles) pour compléter les rapports déjà établis.

Bref, toutes ces études ont été confiées au BEP et à des sous-traitants qui vont prochainement se mettre au travail. Pour le moment, rien ne s'est passé car c'est la période des vacances.

D'après la chronologie du BEP, l'on ne doit pas s'attendre à disposer de ces études complémentaires avant le printemps. Il s'agit donc d'un dossier qui reviendra devant le Conseil communal où nous serons en mesure de prendre attitude dès qu'il aura été ficelé définitivement et qu'une réponse aura été préparée pour tout à chacun.

A mon estime, le délai devrait courir jusqu'à Pâques au plus tôt, voire fin juin 2025. Pour l'instant, c'est un dossier qui ne devrait pas trop susciter de polémiques dans les 8 à 9 mois qui arrivent."

Monsieur Philippe MATTART, Conseiller communal, réplique comme suit :

"Je vais effectivement répliquer dans le sens de la réponse de Monsieur le Bourgmestre.

Evidemment, je ne vais pas profiter de cette tribune pour en rajouter outre mesure puisqu'on anime déjà ce débat abondamment.

Néanmoins, lorsque le Bourgmestre nous dit qu'il y a eu une décision sur les centralités dans le cadre du Schéma de Développement Territorial, je rappelle quand même que notre Conseil communal a dû remettre un avis sur le Schéma de Développement Territorial à l'occasion duquel le groupe AD&N s'est abstenu.

En effet, nous estimions que la teneur des arguments avancés par le Collège communal ne nous convainquait pas. Un des arguments pour le vote positif proposé par le Collège était en fait une condition pour que l'ensemble de la zone d'Anton soit intégrée dans la centralité et c'est la raison pour laquelle le Collège communal a proposé un vote positif conditionnel. Aujourd'hui, on voit qu'il n'y a pas d'intégration de l'ensemble de la Zone dans la centralité.

Objectivement, votre référence au SDT, comme si c'était l'évangile, doit quand même être relativisée !

En ce qui concerne l'enquête publique, je pense que le poids d'une lettre de réclamation d'une personne qui habite à proximité ou dans la Zone d'Anton a effectivement plus d'importance que le poids d'une personne qui habite BRUXELLES; c'est une question de bon sens ! Il n'empêche qu'à l'échelle de la Wallonie ou la Belgique, des personnes peuvent s'émouvoir, ailleurs de chez eux, que des projets immobiliers soient de nature à entraîner des conséquences. Cela dit, je crois savoir quand même qu'un nombre très significatif de réclamations ont été effectuées par des personnes qui habitent la proximité de la zone à ANDENNE. Je ne pense pas que votre argument soit aussi pertinent que vous le voudriez.

Par ailleurs, ce n'est plus un secret pour personne, on sait que ce dossier donnera lieu à des débats parlementaires et qu'un nombre important de réclamations a déjà été déposé au Parlement. A ce sujet, je me suis laissé dire qu'on atteignait un nombre record de signatures pour que cette audition au Parlement puisse avoir lieu avec un débat qui donnera lieu à certains échanges et conclusions dans les prochaines semaines ou dans un avenir très proche.

Sur le fond, vous dites que je suis un opposant au développement économique alors que j'y suis extrêmement favorable. A titre comparatif, Anton n'est pas Mécalys ni la Houssaie et ce n'est pas non plus une zone d'activité dans laquelle on attend que des entreprises prennent de la valeur ou de la richesse. Bien au contraire, Anton a une toute autre valeur que celle-ci.

A l'heure actuelle, dire qu'Anton est un facteur de développement pour ANDENNE, est totalement faux ! Pardonnez-moi Monsieur le Bourgmestre (j'ai la parole pour clôturer le débat), Anton n'est pas un élément de développement économique mais un élément démographique, c'est un choix. Vouloir à tout prix que la démographie devienne un objectif en soi, ce n'est pas le nôtre. Notre choix, c'est la qualité de vie et l'attractivité.

Par exemple, si je me mets dans la peau de personnes qui ont envie de venir habiter à ANDENNE et leur signaler que 50 hectares vont être sururbanisés (c'est la vérité si vous le faites au sens de la centralité des taux de logements qui sont prévus dans la centralité), Anton pourrait être sururbanisé avec des conséquences colossales sur l'environnement ou en terme d'attractivité économique et de qualité de vie. Bref, je ne suis pas certain que ça soit le rôle d'Anton d'absorber davantage d'habitants.

Jusqu'à présent, vous n'avez pas été convainquant du tout sur l'impact que l'urbanisation d'Anton aura sur le centre-ville actuel. C'est très flou au sujet des administrations, services publics ou collectifs qui vont migrer vers Anton et délaisser le centre-ville sans qu'on sache aujourd'hui quelles sont les conséquences sur un centre-ville d'une certaine valeur dont une partie est classé. Il y a l'environnement de la Collégiale, l'axe composé de la rue Brun et de la rue du Commerce, notamment en voie aujourd'hui de dévitalisation. Bien que la Promenade des Ours a absorbé une partie des commerces, on voit qu'il y a déjà un déséquilibre à ce stade entre le centre-ville nouveau et le centre-ville ancien.

Pour terminer, Monsieur le Président, je constate qu'il n'y a pas aujourd'hui de vision globale.

En effet, on vient de lancer les travaux pour un Schéma de Développement Communal et avant celui-ci, on adopte Anton. On peut lire également dans le rapport d'incidence environnementale que certaines choses seront renvoyées à la réflexion dans le SDC.

Bref, on va décider certaines choses dans le SOL mais on va les entériner dans le SDT. C'est travailler à l'envers. On aurait dû d'abord travailler sur un SDT avec les projets importants qui touchent la population et une concertation avec des riverains pour avoir une vraie réflexion comme cela s'est fait dans d'autres villes de la Province de NAMUR, par exemple à GEMBLOUX.

Puisque vous avez abordé le point, je me suis permis de l'intégrer également à mes conclusions."

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,



Le Président,

Philippe RASQUIN

Le Bourgmestre,

Claude EERDEKENS